

SERMAISE ET VOUS

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

DATES A RETENIR

- 17-18 MAI

Intervillages à Saint-Cyr- sous-Dourdan.

Renseignements : Mme BESSE
01 64 59 74 47

- 18 MAI DE 9 H À 13 H

Bourse de puériculture à la grange de Sermaise organisée par Ensemble Petits et Grands.

Renseignements : Mme
PARADIS 01 60 81 98 97

- 30-31 MAI

Gala de danse de l'ASLS au centre René CASSIN à Dourdan

30 mai : 20h30

31 mai : 14h30 et 20h30

Renseignements : Mme
MAQUERE 06 86 16 63 55

- 1 JUIN

Fête du Mesnil organisée par le Hameau Mesnilois Festois.

Renseignements : Mme
SAULGRAIN 01 60 81 08 82

- 11 JUIN A 20 H

Audition de musique de l'ASLS à l'église

Renseignements : Mme
MAQUERE 06 86 16 63 55

- 21 JUIN

Fête de la musique organisée par l'ASLS place de la mairie

- Que ce périmètre d'étude pourra être complété par des communes ou parties de communes situées en continuité, lorsque leur présence renforce la cohérence du territoire et la qualité du projet PNR de la Haute Vallée de Chevreuse,

Prenant en compte la continuité géographique, territoriale, paysagère et architecturale existant entre les territoires des communes de la Vallée de la Rémarde (site inscrit par arrêté des 16 février 1972 et 16

COMpte RENDU DES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008

DEMANDE D'INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE SERMAISE AU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE.

L'adhésion de notre commune dans un Parc Naturel Régional a été un grand enjeu de la campagne des municipales. Nous sommes heureux de vous annoncer que la toute première délibération du conseil municipal nouvellement élu, a été la demande d'intégration de Sermaise au périmètre d'étude du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Cette délibération va être transmise dans les plus brefs délais au Conseil Régional Ile de France, seul habilité à nous délivrer cette autorisation. Si nous obtenons gain de cause, nous intégrerons le comité de pilotage de la révision de la charte du PNR.

La charte révisée sera proposée en mai 2010 aux communes qui devront alors décider ou non d'adhérer au PNR, pour une mise en place définitive en 2011.

**Le conseil municipal a adopté
cette délibération à l'unanimité**

TEXTE INTÉGRAL DE LA DÉLIBÉRATION

Considérant que la charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse est en cours de révision,

Considérant que le périmètre d'étude du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse pourrait être étendu au territoire de la commune,

Vu la délibération CR62-07 du Conseil Régional Ile de France du 27 juin 2007, décidant :

- La mise en révision de la charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

- De porter à 77 communes le périmètre d'étude de cette révision.

septembre 1974) dont celui de la commune voisine du Val Saint Germain, inscrite dans le périmètre d'étude de la révision de la charte,

Considérant qu'une partie du territoire communal est située dans le périmètre de la Vallée de la Renarde (site inscrit par arrêté du 1^{er} juin 1977 et classé en application de la loi du 02 mai 1930 par décret ministériel en date du 16 décembre 1987),

Considérant que le bourg de Sermaise et son église sont des sites classés et que le Hameau de Blancheface, sa chapelle Saint Georges et son prieuré, partie intégrante du territoire communal, sont des sites inscrits en application de l'arrêté du 13 février 1985,

Considérant l'importance des surfaces agricoles dont une partie est maintenant dédiée à l'agriculture biologique, encouragée dans le cadre des PNR et l'importance des surfaces boisées sur le territoire de la commune,

Considérant la richesse de la biodiversité des milieux naturels (zones humides de fond de vallée et des massifs boisés des bassins versants de l'Orge) qui doivent être préservés et protégés,

Considérant que lors de la campagne des municipales de mars 2008, l'adhésion à un PNR a été un sujet majeur pour les 5 listes en présence et que les Sarmates ont clairement montré leur volonté de voir leur commune intégrer le périmètre d'étude du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse,

Considérant le fait que les communes voisines de Saint Chéron, du Val Saint Germain, de Dourdan ou encore de Saint Maurice Montcouronne ont confirmé par délibération de leurs conseils municipaux leur volonté d'intégrer le périmètre d'étude du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et que l'intégration de Sermaise permettrait une réelle unité géographique jusqu'au site protégé de la Vallée de la Renarde,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter le Conseil Régional Ile de France afin que la commune de Sermaise soit intégrée au périmètre d'étude de la révision de la charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

- D'autoriser le maire à signer tout document en ce sens

COMPTES 2007 ET BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA COMMUNE:

| - Compte de gestion 2007 : | Dépenses | Recettes |
|---|-------------------------|---------------------------|
| Section investissement : | 409 426,00 euros | 3 562 778,00 euros |
| Section fonctionnement : | 903 497,00 euros | 1 202 350,00 euros |
| - Affectation du compte de résultat : | | |
| Section investissement : | | 96 363,00 euros |
| Section fonctionnement : | | 459 611,00 euros |
| - Budget primitif 2008 : | | 2 134 258,00 euros |
| Budget fonctionnement : | | 1 353 380,00 euros |
| Budget investissement : | | 810 878,00 euros |
| Montant de la dette communale au 01 janvier 2008 : | | 521 000,00 euros |

**Le conseil municipal a adopté les délibérations
concernant les comptes 2007 et le budget primitif à l'unanimité**

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2008

Conformément à l'engagement pris lors de la campagne électorale, **le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter, et ce pour la première fois depuis plus de 20 ans, les taux d'imposition communaux** et donc de reconduire ceux votés en 2007.

- taxe d'habitation : 13,36 %
- taxe sur le foncier bâti : 13,36 %
- taxe sur le foncier non bâti : 61,96 %

Toutefois, nous vous précisons que l'augmentation éventuelle de la base d'imposition, à laquelle s'applique le taux, n'est pas du ressort de la commune, mais résulte d'une valeur locative évaluée et revalorisée par un coefficient voté annuellement par le parlement.

| |
|------------------------------------|
| LES NOUVELLES DE LA COMMUNE |
|------------------------------------|

NETTOYAGE DE PRINTEMPS LE 12 AVRIL

Le 12 avril, de bon matin par une belle journée de printemps, **une quinzaine (seulement !) de bénévoles et de conseillers municipaux rejoints par les classes de l'école élémentaire** de Sermaise ont arpenté les routes et chemins communaux dans le cadre de ce grand rendez vous annuel éco citoyen.

Son but est de rendre propres les abords du village, des hameaux, nos chemins, nos bois et nos champs, victimes de l'incivilité de certaines personnes qui considèrent encore la nature comme un grand dépotoir. La résorption des dépôts sauvages est un des axes majeurs de cette initiative. L'année prochaine, nous voulons que cette journée soit ciblée sur la suppression de deux ou trois dépôts conséquents.

Un grand merci à tous ces volontaires et surtout aux enfants de la commune qui ont consacré quelques heures de leur temps pour préserver et protéger notre patrimoine naturel communal.

CENTRE AÉRÉ DE DOURDAN ACCESSIBLE AUX SARMATES

Le centre de Loisirs de Dourdan est géré par la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix. Il est situé route de Sainte Mesme, il s'agit du Château de la Garenne. **Il offre aux enfants de 3 à 13 ans des activités le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires.**

Inscription : Pour inscrire leurs enfants, les familles doivent se présenter au service des centres de loisirs en **Mairie de Dourdan** munies des documents suivants:

- | | | |
|-----------------------------------|--|--|
| - Livret de famille nécessaire | Avis d'imposition 2006 Attestation de versement des prestations | preuves de versement de pension si Justificatif de domicile |
|-----------------------------------|--|--|

Le prix de la journée et de la demi-journée sera calculé en fonction de leur quotient familial:

Prix à la journée :

Minimum : 1,62 euros
Maximum : 8,10 euros

Prix à la 1/2 journée :

Minimum : 1,41 euros
Maximum : 6,07 euros

Le prix du repas:

4,84 euros

INTERVILLAGES 2008 À SAINT CYR SOUS DOURDAN LES 17 ET 18 MAI

Vous pouvez vous inscrire aux jeux de ces deux journées sur le cahier à votre disposition à la mairie ou auprès de :
Christine ERBLAND – Tél. : 01 64 59 54 15 Jacqueline BESSE – Tél. : 01 64 59 42 47

Aucune compétence particulière n'est exigée, **tous les Sarmates à partir de 3 ans peuvent participer à ces jeux.**

Venez nombreux nous rejoindre dès 14 heures le 17 mai au stade de Saint-Cyr pour soutenir et encourager nos représentants, si possible habillés en rouge (un tee-shirt vous sera prêté si vous n'en possédez pas)

En apportant une entrée ou un dessert vous pouvez participer avec nous aux repas conviviaux pris en commun le samedi soir et le dimanche midi. Barbecue et boissons offerts par la commune

Bonne humeur et fous rires sont garantis. Nous comptons sur VOUS

| PROGRAMME DES INTERVILLAGES - RESERVEZ DES MAINTENANT VOTRE WEEK-END | | | | | |
|--|----|------------------------------|--|---|----------------------------|
| SAMEDI 17 MAI | | | | | |
| Heure | NB | Epreuves | Participants | Description | Responsable et participant |
| 14H30 | | OUVERTURE DES JEUX | | | |
| 14H45 | 9 | PETANQUE | 3 hommes | | |
| | | 3 doublettes | 3 femmes | | |
| | | 1 triplète | 3 libres | | |
| | | Formule Championnat | | | |
| 14H45 | 8 | | 2 enfants 6/7 ans | Sur le terrain style tennis, il faut envoyer le maximum de ballons mousse chez l'adversaire. 20 Balles dans chaque camp | |
| | | L'IVRESSE DE LA BALLE | 3 enfants 7 à 9 ans | | |
| | | 2 manches de 3 minutes | 3 enfants 9 à 11 ans | | |
| | | | 3 remplaçants | | |
| 16H30 | 2 | FIL ROUGE LE TONNEAU | 1 enfant entre 6 & 15 ans | Un concurrent est assis sur un tonneau traversé par une poutre de 4 mètres et doit le déplacer à la force des bras en tirant sur une corde. | |
| | | | 1 homme de + 15 ans | | |
| 17H00 | 3 | LA TIMBALE | 3 enfants de 6 ans | Lancer de 10 jetons dans une timbale qui flotte sur l'eau dans un baquet. | |
| 18H00 | 7 | COURSE DE SAINT KYR | 1 homme de + 16 ans | 1er relais 3000 m | |
| | | | Relais de 7 personnes par village | | |
| DIMANCHE 18 MAI | | | | | |
| Heure | NB | Epreuves | Participants | Description | Responsable et participant |
| 10H00 | 12 | KIR A LA VOLLEY | 6 femmes de + 16 ans | Match de Volley avec un ballon de rugby en mousse. | |
| | | | 6 hommes de + 16 ans | | |
| | | | + 3 remplaçants par équipe | Matches de poules | |
| 11H00 | 3 | A VOTRE SANTE | 1 enfant de 3 ans et 1 enfant de 6 ans | Transporter un verre d'eau sans le renverser. Le plus jeune remplit les verres, le plus âgé effectue un maximum de tours pendant 3 mn. | |
| 14H00 | | KIR A LA VOLLEY | | Finale du tournoi | |
| 14H30 | 2 | AU FOND DU SEAU | 1 homme de + de 16 ans | Une timbale au fond d'un seau rempli d'eau, il faut faire tomber de sa hauteur des jetons dans la timbale (10). | |
| | | | 1 femme de plus de 16 ans | | |
| 16H00 | 2 | FIL ROUGE LE TONNEAU | 1 femme de plus de 15 ans | Même jeu que le samedi mais pour les femmes | |
| | | | 1 fille entre 6 et 15 ans | | |
| 16H30 | 4 | LE JEU DES ELUS | | 10 Questions sur le thème du vin | |